

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206-810
(la « Société »)

Luxembourg, le 11 juin 2026,

AVIS AUX ACTIONNAIRES du compartiment Amundi MSCI AC Far East Ex Japan ESG Selection (le « Compartiment »)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « Statuts ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « Prospectus »).

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le Conseil d'Administration de la Société (le « Conseil ») a décidé de changer l'indice de référence du Compartiment (le « Changement ») et, par conséquent, le nom du Compartiment, le Gestionnaire de placements du Compartiment, le niveau maximal de recours au prêt de titres et la proportion minimale d'investissements durables, ainsi que de réduire le ratio au titre de la loi allemande sur la fiscalité des investissements (InvStG), comme indiqué dans le tableau ci-dessous, à compter du **1^{er} septembre 2026** (la « Date d'effet »).

	Avant la Date d'effet	À la Date d'effet
Nom du Compartiment	Amundi MSCI AC Far East Ex Japan ESG Selection	Amundi MSCI Emerging Markets Screened
Indice de référence du Compartiment	MSCI Ac Far East ex Japan ESG Selection P-Series 5% Issuer Capped Index Ticker de l'indice : MXACFENU	MSCI EM Screened Select ex Thermal Coal Index Ticker de l'indice : MXEMTCNU
Nom de la catégorie d'actions	UCITS ETF DR - USD	UCITS ETF Acc
Gestionnaire de placements	Amundi Japan Ltd	Amundi Asset Management
Ratio au titre de la loi allemande sur la fiscalité des investissements (InvStG)	55 %	51 %

Niveau maximal de recours au prêt de titres	35 %	45 %
Proportion minimale d'investissements durables	10 %	15 %

Ces modifications seront reflétées dans le prochain Prospectus.

- **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec les modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site web de la Société dédié aux avis aux actionnaires, conformément au Prospectus.**
- **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.**
- **Si les Actionnaires sont d'accord avec les modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

Le Prospectus sera mis à disposition par la Société de Gestion sur simple demande ou pourra être consulté sur les sites web www.amundi.com et www.amundiETF.com à la Date d'effet ou aux alentours de celle-ci.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.
Pour le Conseil d'administration